

COMMUNE D'IXELLES  
Direction de l'Urbanisme  
Hôtel communal  
Chaussée d'Ixelles, 168  
1050 BRUXELLES

V/Réf : 7B/PU/pu 2775  
N/Réf. : GM/ah/XL-2.463/s520  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur, Madame,

Objet : IXELLES. Rue Simonis, 53. Demande de permis d'urbanisme portant sur le remplacement de la toiture et le surhaussement de la maison.

Suite à votre courrier du 16 mai 2012 sous référence, réceptionné le 22 mai dernier, votre demande relative au point mentionné sous rubrique a été portée à l'ordre du jour de la séance de la C.R.M.S. du 30 mai 2012.

Le dossier concerne un immeuble néoclassique situé dans la zone de protection de l'atelier Crickx, bâtiment classé dû à l'architecte Paul Hankar. La demande vise principalement le remplacement de la toiture à versants par deux niveaux recouverts d'une toiture courbe.

L'intervention est prévue dans l'objectif d'agrandir le logement existant au dernier étage de la maison mitoyenne située au n° 55, ce qui implique une gestion plus complexe de ces biens dans l'avenir. En outre, elle suppose une dérogation au RRU alors que le gabarit actuel de l'immeuble (surélevé dans le passé) est déjà maximal par rapport à l'alignement dans lequel il s'insère. La dérogation se justifie d'autant moins que l'immeuble en question est situé face au petit atelier Crickx, qui se trouve aussi être le bâtiment le plus bas de la rue.

En conclusion, les travaux proposés sont découragés par la CRMS.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS  
Secrétaire adjointe

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

c.c. A.A.T.L. / D.M.S. (Mme M. Kreutz) / A.A.T.L. – D.U. (M. Fr. Timmermans)